

Nos 38.

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

Arthur SAINT-PIERRE

L'Utopie Socialiste

II

Réponse à Jean Valjean II

PRIX : 10 sous.



MONTREAL :
SECRETARIAT DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE,
1075, RUE RACHEL.
1914

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

HN

31

E 34

v. 38

1914

Chronique.

Un deuil universel. — Les journaux ont déjà appris à tous nos lecteurs la mort du comte de Mun, mais l'École Sociale Populaire a le devoir de saluer à son tour la fosse fraîchement creusée de ce grand catholique français.

Chez le comte de Mun les qualités du cœur égalaient, si elles ne les dépassaient, les dons de l'esprit, qui étaient pourtant d'essence rare. Il dépensa toute sa vie au service de trois grandes causes : celle de l'Église, celle de la France et celle des humbles. Chacune d'elles exigea de lui les plus douloureux sacrifices, il les consentit généreusement.

Aussi, malgré que sa voix, l'une des plus éloquents qui aient jamais retenti sur le sol de France, soit depuis longtemps éteinte ; malgré que sa plume, d'où sont sortis tant d'articles admirables, soit désormais muette, il n'est pourtant pas mort tout entier. Ses œuvres nous restent avec les exemples de sa noble vie. Par eux il continue d'agir et de servir les causes qu'il a tant aimées.

Les Syndicats catholiques chez nous. — Modestement, sans bruit, le syndicalisme catholique progresse dans la province de Québec et pose déjà des actes dont nos ouvriers récoltent les fruits bienfaisants. Enregistrons ici l'établissement de cours professionnels par la Corporation Ouvrière Catholique des Trois-Rivières ; l'intervention de la Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord auprès de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi pour empêcher la réduction des salaires de ses employés par cette Compagnie, intervention qui fut cou-

ronnée d'un plein succès; et enfin les beaux résultats obtenus par le Syndicat (catholique) des Employés du Commerce et de l'Industrie, de Montréal, avec sa coopérative d'achat. (1)

Il y a là plus que des promesses ou des espérances: des faits visibles, palpables, qui témoignent éloquemment en faveur de la fécondité de l'idée syndicale catholique dont notre Ecole Sociale Populaire s'est faite, dans le diocèse de Montréal, l'énergique et persévérant champion.

A propos des Internationales. — Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, (fédération des unions internationales canadiennes) s'est réuni cette année à St-Jean. Il a siégé du 21 au 26 septembre. 148 délégués prirent part à ses délibérations.

Le rapport annuel du secrétaire-trésorier, M. P.-M. Draper, accusa \$23,713.14 de recettes, (y compris le surplus de l'an dernier \$9,396.05), et une dépense de \$12,762.10, laissant un excédent de \$10,951.04. Les finances du Congrès sont donc relativement florissantes.

En ce qui concerne le nombre de ses membres, la situation du Congrès est moins satisfaisante. Qu'on en juge plutôt: l'an dernier à pareille date, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada comptait 80,801 membres, soit 14,773 de plus qu'en 1912 (2); cette année il n'a plus que 80,094 membres, soit une diminution de 707 sur l'an dernier. (3) Il est évident que nos unions internationales, tout comme nos entreprises industrielles et commerciales, ressentent fortement les contrecoups de la crise économique que traverse notre pays.

(1) Voir la *Vie Professionnelle*, organe du S. E. C. I., numéro de novembre 1914.

(2) *Gazette du Travail*, octobre 1913, p. 486.

(3) *Gazette du Travail*, octobre 1914, p. 526.

L'espace nous fait défaut pour étudier ici les travaux du Congrès; cette étude, du reste, pourra se faire avec plus de fruit lorsque le rapport officiel de ces travaux aura été publié. Aussi nous bornerons-nous à relever une phrase du rapport de l'Exécutif du Congrès pour la province de Québec, concernant notre mouvement d'organisation professionnelle catholique. D'après la Gazette du Travail: "Il a été fait mention (dans le rapport ci-dessus mentionné) de l'organisation dans la province de ce qui est connu sous le nom de "trades unions confessionnelles", et il a été déclaré que cette forme d'organisation n'obtenait pas beaucoup de succès." (1) Pourvu qu'il soit sincère, on peut admirer sans réserve l'optimisme des dirigeants de l'internationalisme ouvrier dans notre province! L'organisation ouvrière catholique a été définitivement lancée dans deux seulement de nos régions: Chicoutimi et Trois-Rivières. Ailleurs, et en particulier à Montréal, on en est encore aux travaux d'approche. Or, aux Trois-Rivières et à Chicoutimi les unions internationales ont été, du coup, presque entièrement balayées. Et leurs chefs se déclarent satisfaits! Allons, tant mieux!

Arthur SAINT-PIERRE.

(1) Ibid, p. 521.

L'Utopie Socialiste

I I

Réponse à Jean Valjean II

INTRODUCTION

Il circule depuis quelques mois dans la ville de Montréal, une brochure socialiste de quelque quarante pages qui a pour titre "La Cherté de la Vie". L'auteur de cet ouvrage se cache sous le pseudonyme de Jean Valjean II. L'ouvrage lui-même ne se trouve dans aucune librairie et ce n'est qu'après de longues et multiples démarches que j'ai pu m'en procurer quelques exemplaires.

J'ai hésité un peu avant d'entreprendre la réfutation de cette brochure: il y a tant de choses importantes et pressantes à faire et le travail de Jean Valjean II est si peu sérieux, d'un raisonnement tellement absurde, que je me demandais si ce ne serait pas gaspiller mon temps que d'y répondre. Et puis la brochure circulait en secret, l'immense majorité de la population de Montréal n'en entendrait jamais parler; ne valait-il pas mieux la laisser dans son obscurité? Ne serait-ce pas faire plus de mal que de bien, que d'attirer sur elle l'attention publique?

Mon hésitation ne fut pourtant pas de longue durée. Je me dis que c'est avec des arguments ni plus, ni moins sérieux que ceux de Jean Valjean II, que le socialisme, dans d'autres pays, a gagné les masses; que deux mille brochures (tirage de la "Cherté de la Vie", m'affirme-t-on), habilement distribuées et passées de main en main par des zélés dévoués, peuvent atteindre un public considérable et faire un mal énorme; que les lecteurs de ces deux mille brochures, en contact avec des milliers de personnes, peuvent devenir des propagandistes zélés des idées qu'ils y auront puisées, et

qu'enfin, il importe donc souverainement de mettre le remède à côté du poison ou, pour parler sans métaphore, la vérité à côté de l'erreur. Je me suis donc mis à l'oeuvre et l'on trouvera dans les pages qui suivent, le résultat de mon travail.

Je n'ai pas relevé toutes les erreurs semées par Jean Valjean tout le long de sa brochure; je n'ai pas davantage approfondi toutes celles que j'ai cru devoir relever: il m'aurait fallu des volumes. Or, les volumes n'ont rien à faire ici: pour répondre à une brochure de propagande socialiste, c'est une brochure de propagande antisocialiste qu'il faut, et c'est ce que je me suis attaché à écrire.

Démontrer que l'auteur de "la Cherté de la Vie" n'est pas sincère ou pas sérieux; que sa peinture de notre état social actuel est exagérée toujours et fausse souvent; que ses affirmations sont généralement dénuées de tout fondement et que ses raisonnements sont de purs sophismes et enfin, que l'Etat socialiste ne serait pas ce qu'il nous représente, voilà ce que je me suis proposé de faire en autant que la chose est possible dans le cadre nécessairement restreint d'une brochure populaire. Au lecteur de juger si j'y ai réussi.

L'AUTEUR.

I

LES PROCÉDES DE JEAN VALJEAN II

Jean Valjean II est un socialiste bon teint. Il l'est d'abord par son absolue confiance en soi et par le mépris qu'il témoigne à tous ceux qui ne partagent pas ses folles rêveries. Écoutons-le parler :

“ On dit que la société capitaliste est la seule possible et que la propriété collective est un rêve ou une utopie. Cette théorie est soutenue par tous ceux qui vivent de rentes, de loyers, de profits et d'exploitation, qui vendent leur plume et leur parole et pour maintenir le peuple plus longtemps sous le joug, cherchent à détourner son attention de l'exploitation dont il est la victime en le tenant préoccupé de mille billevesées ou en lui prêchant la résignation passive à la souffrance infligée et à l'exploitation, et en cherchant à lui

faire croire que sa pauvreté est une chose nécessaire et voulue de Dieu." (1)

Remarquons en passant que Jean Valjean II cache mal, dans son crin socialiste, ses grandes oreilles d'anticlérical et qu'il ignore le premier mot de la doctrine catholique en matière de résignation et de détachement des richesses.

Son ignorance, dont il ne semble pas se douter, ne lui enlève, dans tous les cas, rien de son aplomb, ni de son dédain pour ses adversaires. Exploiteurs, d'après lui, tous ceux qui ne sont pas socialistes, mercenaires et vendus tous ceux qui refusent de croire aux douceurs de l'Etat collectiviste. Exploiteur et mercenaire par conséquent Léon XIII, pour ne citer qu'un exemple, quand il enseigne "que la propriété privée et personnelle est pour l'homme de droit naturel." (*Rerum Novarum.*)

Ces insultes ne montent pas jusqu'à ceux qu'elles visent, inutile de s'attarder à les réfuter : levons les épaules et passons.

Jean Valjean II est encore un socialiste bien authentique par sa façon sophistiquée de raisonner. Écoutons-le encore : il veut prouver que la société collectiviste transformerait la mentalité des hommes et d'égoïstes qu'ils sont, les rendrait généreux et dévoués. Voici comment il s'y prend :

" Et cela n'est pas une simple théorie (la transformation morale de l'homme par la révolution sociale), tout ce que les hommes ont socialisé le prouve. Les chemins publics, les rues, les églises, les aqueducs municipaux, l'organisation postale, les rivières, les fleuves et les mers et bien d'autres choses sont possédés collectivement; tous les individus ont, sur ces choses un droit de jouissance et d'usage égal et inaliénable, qui n'est limité que par le même droit appartenant à autrui; chacun jouit de ces choses à son gré, librement, constamment, aussi souvent et aussi longtemps qu'il lui plaît, sans jamais être troublé, sans que jamais son droit lui soit contesté. Les seules restrictions imposées le sont par la volonté de tous et pour assurer à tous la plus complète jouissance possible. Entend-on jamais parler qu'un homme ait perdu son droit de marcher sur la rue, d'expédier une

(1) *La Cherté de la Vie* p. 43.

lettre à la poste,, d'aller prier dans l'église de sa paroisse, (1) ou de se promener en bateau sur le fleuve Saint-Laurent ? A-t-on jamais vu un trust se former pour accaparer les rues d'une ville ou le système postal d'un pays ? Non. Pourquoi ? Parce que ces choses ont été socialisées, parce qu'elles sont sorties du domaine de la propriété privée. On en jouit en toute sécurité, sans inquiétude pour son propre droit, sans ambition sur celui de son voisin. Etant certain de trouver tout cela en sa possession demain, on ne songe pas à en user aujourd'hui plus qu'il n'est nécessaire, et les crises et les encombrements si fréquents dans les autres domaines, ne se présentent pas dans ceux-là. Chacun pouvant en user à sa guise, l'usage qu'en font les autres nous laisse indifférents, et l'on n'est ni jaloux, ni malheureux, parce que d'autres en usent plus que soi. Cette sécurité est si complète et cette jouissance commune si naturelle qu'on ne se rend plus compte du rôle que toutes ces choses socialisées jouent dans notre vie, du fardeau dont elles nous soulagent, des services qu'elles nous rendent.

“ Ce sont pourtant les mêmes hommes, avec la même nature humaine qui les organisent, les maintiennent, les contrôlent et en jouissent. Seulement, relativement à elles, leur mentalité est collectiviste; pour le reste elle est individualiste ou capitaliste.” (2)

La citation est bien longue, mais je ne voudrais pas que l'on pût m'accuser de fausser, par des citations habilement coupées, la pensée de l'auteur dont j'ai entrepris la critique. Du reste, cet échantillon de prose socialiste me paraît extrêmement intéressant. La “manière” de Jean Valjean II, qui est celle de toute son Ecole, s'y montre en pleine lumière et elle révèle un homme qui confond les choses les plus disparates, prend les mots pour des raisons, allonge et multiplie

(1) Ce droit est refusé aux catholiques de France dans un grand nombre de paroisses par les radicaux et les SOCIALISTES qui, après avoir volé les églises, refusent de les entretenir ou de les laisser entretenir, afin qu'elles tombent en ruines et que personne ne puisse y aller prier. Voir le beau livre de Maurice Barrès : *La grande pitié des églises de France*.

(2) Ibid, p. 26.

les phrases pour en arriver en définitive à ne rien prouver de ce qu'il avait promis de démontrer.

Quels rapports peut-il y avoir, économiquement parlant, entre la mer et une manufacture de chaussures, par exemple ? Aucun, absolument aucun. Mais s'il en est ainsi, si la seule pensée de rapprocher ou de comparer deux choses aussi essentiellement différentes fait sourire, n'est-il pas absolument ridicule de prétendre que la manufacture de chaussures, ou toute autre propriété privée, doit devenir propriété collective parce que la mer, elle, appartient à tout le monde, et que tout le monde s'en trouve bien ? Or, c'est là tout le raisonnement de Jean Valjean II.

On n'a jamais entendu dire que personne ait perdu son droit de marcher sur la rue, d'expédier une lettre par la poste, de se promener en bateau sur le Saint-Laurent, dit Jean Valjean II. C'est évident. Seulement, ce n'est pas tout de mettre une lettre à la poste : si l'on veut qu'elle se rende il faut encore l'affranchir ; en d'autres termes, il faut payer pour la faire transporter. Si vous n'avez pas d'argent pour acheter un timbre, votre lettre sera mise au panier au bureau de poste, à moins que son destinataire ne consente à payer double prix pour la retirer. Personne n'a jamais perdu son droit de voyager en chemin de fer, non plus, quoique les chemins de fer soient en général propriété privée, il suffit de payer son billet.

De même on peut toujours se servir des rues et des trottoirs. Seulement ces trottoirs et ces rues sont à tout le monde,, parce que tout le monde a payé des impôts pour les faire paver et continue d'en payer pour leur entretien.

De même encore pour voyager sur le fleuve ou sur la mer il faut que vous achetiez un billet d'une compagnie de navigation ou que vous soyez propriétaire d'un bateau sans quoi, à moins de renouveler le miracle de saint Pierre, vous pouvez être sûr, quelle que soit votre horreur de l'eau, d'en prendre un grand et dernier coup !

C'est toujours la même chose : socialisés ou non, les postes, les télégraphes, les chemins de fer, les routes, etc., coûtent cher de construction et d'entretien et ce sont ceux qui s'en servent qui doivent, en toute justice, en solder le prix.

Jean Valjean est-il en mesure de nous démontrer que l'Intercolonial, chemin de fer socialisé ou nationalisé, dessert le public gratuitement ou seulement à meilleur marché que les lignes privées ou capitalistes ? Et si nous n'avons rien gagné à la nationalisation de l'Intercolonial, qu'est-ce qui lui permet d'affirmer que nous gagnerions quelque chose à la nationalisation de toutes les entreprises privées ?

Et puis, pour en revenir au point que j'ai souligné il y a un instant, en quoi les choses actuellement socialisées ont-elles transformé moralement ceux qui s'en servent ? Quelle différence de moralité y a-t-il entre les clients de l'aqueduc municipal de Montréal et les clients de la Montreal Water & Power Co. ? Et si les choses actuellement socialisées n'ont modifié en rien les dispositions morales des hommes, qu'est-ce qui autorise l'auteur de "la Cherté de la Vie" à prétendre que la socialisation de tout ce qui est encore propriété privée transformerait radicalement la nature humaine ?

Cette théorie de Jean Valjean, le perfectionnement moral de l'homme par la société collectiviste, n'est pas nouvelle. Elle découle de ce qu'on a appelé le déterminisme économique ou le matérialisme historique. Karl Marx l'enseignait déjà. Elle n'en est pas pour cela moins absurde, et les socialistes modernes les plus intelligents et les mieux renseignés y ont eux-mêmes renoncé. Voici ce qu'en dit Anton Menger, auteur de plusieurs livres socialistes qui font autorité, dans le plus important de ses ouvrages :

"Il n'est pas possible de faire une plus grande violence aux faits que ne font ceux qui ramènent à une cause unique, par exemple aux conditions économiques et technologiques, comme fait Marx, cette vie mentale si diverse dans sa constitution intime et ses transformations." (1)

Et plus loin : "Par suite, lorsque Marx et plus encore le marxisme considère la vie religieuse elle-même comme une pure et simple conséquence des phénomènes économiques. . . . de pareilles manières de voir frisent le ridicule. Il suffit de connaître l'histoire du christianisme pour savoir que n'importe quelle parole importante du Christ ou des

(1) *L'Etat socialiste*, traduction Edgard Milhaud, p. 316.

Apôtres a exercé sur la conscience religieuse des chrétiens une influence infiniment plus grande que l'évolution économique tout entière." (1)

Jean Valjean enfin, appartient encore à l'Ecole Socialiste par la tranquille audace avec laquelle il affirme les choses les plus graves sans se mettre en peine de les prouver. Certaines de ses affirmations sont de toute évidence, des exagérations ridicules, pour ne pas dire plus. Celle-ci par exemple: "L'île de Montréal est la propriété de deux ou trois mille individus, et les six cents mille autres habitants de Montréal ne peuvent y occuper le moindre coin que par la tolérance de ces propriétaires et en leur payant un énorme tribut." (2)

Cette assertion dénote, chez celui qui l'a faite, un aplomb ou une ignorance invraisemblable. Remarquons bien que Jean Valjean ne parle pas seulement de la ville de Montréal: toute l'île, suivant lui, appartient à deux ou trois mille individus. Or la vérité est celle-ci: la ville de Montréal mise à part, on trouve sur l'île, à partir seulement de l'extrémité ouest de la ville jusqu'à Sainte-Anne de Bellevue, quelques milliers de propriétaires. Les locataires, dans tout ce territoire, ne forment qu'une infime minorité. On trouverait encore facilement quelques milliers de propriétaires dans les riches petites villes de Westmount et d'Outremont puisqu'en effet, dans la ville pourtant ouvrière de Maisonneuve il en existe environ deux mille, suivant le témoignage d'un fonctionnaire bien placé pour savoir ce dont il parle. Deux mille propriétaires à Maisonneuve, c'est juste le chiffre fixé par Jean Valjean II pour *toute l'île* de Montréal !

Si nous abordons maintenant la *ville* de Montréal, je puis affirmer, m'appuyant sur le témoignage de M. J.-Hamilton Ferns, président du Bureau des Estimateurs, qu'il s'y trouvait en 1913, environ 120,000 propriétaires.

Et ces propriétaires ne sont pas tous des isolés il s'en trouve beaucoup qui sont à la tête d'une famille plus ou moins nombreuse, faisant corps avec eux et destinée à leur succéder. Il n'est donc pas exagéré de dire que, dans la

(1) Ibid, pp. 320 et 321.

(2) *La Cherté de la Vie*, p. 29

seule ville de Montréal, la classe des propriétaires se compose de plus de 200,000 individus et que, pour toute l'île de Montréal, elle ne compte pas moins de 300,000 membres. Jean Valjean ne s'est donc trompé, ou n'a voulu tromper ses lecteurs que de cent pour un !

De pareils procédés, dont nous trouverons encore d'autres exemples, classent un auteur et lui enlève tout crédit.

II

ESCLAVAGE ET SALARIAT

Vous ne vous seriez jamais douté, ami lecteur, que la suppression de l'esclavage a été extrêmement avantageuse aux riches et un malheur pour les classes pauvres. C'est que vous n'avez pas l'esprit puissant, ou du moins, que vous ne vous êtes pas livrés aux méditations profondes de l'auteur de "la Cherté de la Vie". Celui-ci, qui en bon socialiste en veut à la propriété du sol, affirme qu'elle impose à tous les non-propriétaires un esclavage pire que l'ancien. Et voici comment il tente de le prouver :

"Pour avoir un esclave, dit-il, le propriétaire était obligé de l'acheter ou de l'élever; il lui fallait ensuite le nourrir, l'habiller, le loger, le soigner, le diriger, le maintenir par la force sur son domaine et dans l'obéissance. L'esclave représentait pour le maître un capital, qui pouvait se perdre par la mort ou la désertion, ou se détériorer par la maladie, les infirmités, la vieillesse.

C'était, en somme, une industrie assez risquée et qui offrait bien des inconvénients que ce mode d'exploitation du travail humain. Combien plus sûr, plus facile et plus profitable est l'autre mode !

"Le propriétaire du terrain lui, pour chaque dix dollars de revenu qu'il retire, s'approprie le produit entier du travail d'un homme; et cet homme il n'a pas à l'acheter, il n'a pas à le diriger, il n'a pas à le nourrir, à le loger, à le vêtir; s'il meurt ou s'il s'en va, un autre prend sa place, s'il est malade, s'il souffre, s'il dépérit, s'il est traité comme un chien galeux, s'il est surmené jusqu'à en crever, si ses enfants sont chétifs

et malingres, tout cela n'affecte en rien les intérêts du propriétaire, le produit du travail de son homme lui arrive toujours intact et entier." (1)

Commençons par dissiper une confusion que Jean Valjean a faite, sciemment ou non peu importe, en opposant le planteur d'autrefois au propriétaire terrien d'aujourd'hui, comme si le premier n'avait pas été possesseur de sol en même temps que d'esclaves. La vérité est que sous le régime de l'esclavage, les maîtres possédaient généralement de grandes étendues de terrains dans les villes et dans les campagnes. La seule différence à relever entre les propriétaires fonciers d'autrefois et ceux d'aujourd'hui, c'est que ceux-là exploitaient leur bien avec le concours du travail servile tandis que ceux-ci font appel au travail libre et salarié. Pour être loyale et claire ce n'est donc pas propriétaires d'esclaves et propriétaires du sol que la comparaison doit mettre en présence, mais employeurs de travail servile et employeurs de travail libre.

Tout le monde sait comment les choses se passent de nos jours, il n'y a donc pas lieu d'insister sur ce point; mais les rapports qui existaient entre maîtres et esclaves sont beaucoup moins connus. Jean Valjean II nous en a tracé un tableau presque attendrissant. En montrant l'esclave bien logé, bien nourri, bien habillé, bien traité et bien soigné par son maître, à côté du travailleur d'aujourd'hui malade, surmené et mourant de misère sans que son patron en prenne souci, (2) il a essayé de faire croire que l'esclavage n'était pas, après tout, si pénible, et pouvait même, par certains côtés, être considéré comme beaucoup plus avantageux pour les travailleurs que le régime actuel du salariat ! Un bout de phrase, échappé à son attention sans doute, contredit cependant tout le reste de son argumentation et fait soupçonner que la vie des esclaves n'était pas toujours des plus agréables : "le maître devait, dit-il, maintenir *par la force* l'esclave sur son domaine et dans l'obéissance." (3) Ces quelques mots font justice de tout le reste: si les esclaves devaient être

(1) *La Cherté de la Vie*, p. 34.

(2) *La Certé de la Vie*, p. 34.

(3) Passage cité plus haut.

maintenus par la force sur le domaine de leurs maîtres c'est que, sans doute, ils y étaient extrêmement malheureux et le tableau presque charmant, que Jean Valjean II nous a tracé de leur sort, n'est qu'un de ces produits fantaisistes que les cerveaux surchauffés des écrivains et des orateurs socialistes enfantent avec une si stupéfiante fécondité.

La vérité sur l'esclavage, nous allons la demander à deux savants archéologues et historiens français, Gaston Boissier et Paul Allard.

Écoutons d'abord le premier: "Les esclaves que contenait une grande maison romaine provenaient de deux sources différentes: ou ils avaient été achetés, ou ils étaient nés dans la maison même.
L'esclave acheté avait paru sur un marché, les pieds marqués de blanc, avec un écriteau au cou, qui indiquait ses qualités et ses défauts; on l'avait exposé sur des tréteaux, on l'avait fait sauter, tourner, marcher, courir, rire et parler. Celui qui était né dans la maison avait au moins échappé à cet examen ignominieux." (1) Gaston Boissier ajoute que les esclaves nés dans la maison de leurs maîtres étaient plus estimés que les autres. Toutefois ils pouvaient toujours être mis en vente et devaient alors se soumettre à la révoltante humiliation ci-dessus décrite.

Veut-on savoir maintenant combien l'esclave coûtait à son maître? Écoutons encore Gaston Boissier: "Le prix d'achat d'un esclave ordinaire était d'environ 500 francs, ce qui mettait ses gages à 25 francs par an. (2) L'entretien était encore plus économique. Caton nourrissait les siens d'olives tombées, de saumure et de vinaigre." (3)

Quant à la façon dont les esclaves étaient traités, elle variait beaucoup, cela va sans dire, d'un maître à l'autre. Certains maîtres étaient d'une douceur remarquable pour l'époque, tandis que d'autres étaient violents et cruels; mais bons ou méchants, les maîtres n'avaient d'autres règles à suivre que celles de leur bon plaisir.

(1) *La Religion Romaine*, septième édition, t. 2, p. 307.

(2) L'intérêt de 500 francs à 5 pour 100.

(3) *La Religion Romaine*, t. 2, p. 311.

“ Jusqu’aux Antonins, (1) écrit encore Gaston Boissier, la législation est d’une dureté terrible pour lui (l’esclave). Elle l’abandonne entièrement à son maître : c’est sa propriété au même titre que ses troupeaux et ses champs, il a droit d’en user et d’en abuser suivant ses caprices, il est libre de lui infliger toute sorte d’opprobre et de déshonneur, il peut le battre et le tuer.” (2)

“ L’esclave était généralement moins bien traité à la campagne qu’à la ville.
Le soir on l’enferme dans des espèces d’écuries ou de prisons souterraines (ergastula) percées de fenêtres étroites et assez élevées au-dessus du sol, pour qu’il ne puisse pas les atteindre avec la main. Le jour, s’il doit travailler seul, comme on craint que le grand air et l’espace libre ne lui donnent l’idée de s’enfuir, on lui met les fers aux pieds.” (3)

“ Beaucoup de riches romains, écrit de son côté Paul Allard, se faisaient chefs d’industries.
Avec le bas prix des esclaves de rebut que l’on consacrait à cet usage, avec le peu de frais que demandait leur entretien, avec le pouvoir absolu des propriétaires, maîtres d’exiger d’eux tout ce que les forces humaines peuvent donner, monter des manufactures à l’aide d’esclaves devenait une excellente spéculation. On achetait un ouvrier 450 ou 500 francs, une ouvrière 150 ou 200 francs. On nourrissait chacun d’eux, sinon avec les olives tombées, comme le recommande Caton, au moins avec une pitance composée presque exclusivement de farine, d’huile, de sel, d’un peu de vin, rarement de légumes, jamais de viande, et qui ne devait pas coûter au maître plus de 100 ou 150 francs par an. On leur faisait faire un dur apprentissage, où les coups, les blessures même ne leur étaient pas ménagés par l’instructeur ; puis quand ils avaient appris leur métier, on les faisait travailler le jour, on les faisait travailler la nuit, réveillant par le fouet le malheureux qui fléchissait sous sa tâche et se laissait aller au sommeil.” (4)

(1) Environ 140 ans après N.-S.

(2) *La Religion Romaine*, t. 2, p. 315.

(3) *Ibid.* p. 325 et 326.

(4) *Les Esclaves Chrétiens*, quatrième édition, pp. 15-16.

Voilà le régime que Jean Valjean II a l'audace de comparer — pour insinuer qu'il lui est supérieur, — à notre état social actuel. Pour se rendre compte de tout ce que l'argumentation de Jean Valjean II sur ce point a de sophistique, il suffit de se poser les trois questions suivantes et d'y répondre loyalement :

Combien coûterait de nos jours à un patron, l'entretien d'un ouvrier dans les mêmes conditions qui étaient faites aux esclaves ?

Quel est actuellement, le plus bas salaire payé à un ouvrier ?

Combien trouverait-on d'ouvriers, j'entends parmi ceux dont le travail est le plus pénible et le salaire plus bas, combien trouverait-on d'ouvriers qui consentiraient à changer leur condition actuelle, pour une condition identique à celle des esclaves ?

III

LE DROIT AU PRODUIT INTEGRAL DU TRAVAIL

Le cadre nécessairement restreint de mon travail m'oblige à n'aborder que quelques points essentiels, sans aucun rapport entre eux et donne un caractère de décousu à cette brochure. C'est ainsi que, laissant la question de l'esclavage, je dois maintenant aborder sans transition celle du "droit au produit intégral du travail", sur laquelle Jean Valjean II a écrit des choses non moins extraordinaires que celles que j'ai déjà relevées.

"Toute la richesse est produite par le travail," (1) affirme l'auteur de la *Cherté de la Vie*, pour en arriver à réclamer en faveur du travailleur la totalité de ce qu'il produit par son travail. L'affirmation est absurde et je vais laisser à un autre socialiste le soin d'y répondre.

"En tant qu'activité non appliquée, écrivait naguère Jules Guesde, célèbre chef socialiste français, le travail en effet est improductif, aussi improductif que la majeure partie des capitaux. Ce n'est qu'en s'appliquant à une matière première, à un capital quelconque, que l'activité humaine

(1) *La Cherté de la Vie*, p. 7.

devient productive; — ce qui assure déjà à ce capital, à cette matière première, de moitié dans la production, une part, la moitié du produit.” (1)

Il est évident, que sur ce point, c'est Jules Guesde, et non pas Jean Valjean, qui a raison. Le travail, en s'appliquant sur rien, ne produit rien. Il ne devient fécond qu'en s'associant au capital, et si le capital contribue à la production, il a droit à sa part de la richesse qu'il a aidé à produire.

Quoique unique producteur de la richesse, d'après Jean Valjean II, le travailleur, “pour avoir un objet qui représente une heure de travail social, est obligé de donner cinq à six heures de son propre travail.” (2) L'auteur de “la Cherté de la Vie” répète la même affirmation sous plusieurs formes différentes : “Le système capitaliste fait perdre aux travailleurs les quatre cinquièmes de ce qu'ils produisent,” écrit-il à la page 8 de sa brochure.

Sur quoi il base ses calculs, il ne se met pas en peine de le dire. Le voudrait-il, du reste, qu'il ne le pourrait pas, car les chiffres qu'il donne sont le produit de sa seule imagination. S'il lui avait pris fantaisie d'en donner d'autres plus bas ou plus élevés il l'aurait fait. Il ne paraît même pas soupçonner qu'un publiciste a le devoir d'être loyal et de ne produire que les affirmations qu'il est en mesure de prouver. Ne dire que la vérité semble être le moindre de ses soucis.

J'ai sous la main des chiffres officiels qui réduisent à néant l'affirmation de Jean Valjean II que les travailleurs ne retirent que le cinquième du produit de leur travail. En voici quelques uns pris dans le dernier rapport officiel de la Bell Telephone Company et que je trouve dans l'*American Federationist*, organe officiel de la Fédération Américaine du Travail: (3)

Lors de son dernier rapport la Bell Telephone Co. avait un revenu annuel de \$215,000,000. De cette somme les salaires ont absorbé \$100,000,000, soit près de la moitié du

(1) *Essai de Catéchisme socialiste*, (1912), p. 42, en note.

(2) *La Cherté de la Vie*, p. 7.

(3) Numéro d'août 1914, pages des annonces.

Le dernier recensement des manufactures du Canada (année 1910) que j'ai sous les yeux, n'est pas aussi complet que celui des États-Unis: on n'y donne pas le chiffre total des dépenses. Il s'en dégage pourtant des conclusions semblables à celles que le recensement des États-Unis nous a permis de tirer. On y voit que les manufactures du Canada ont payé, cette année-là, en salaires et en gages, une somme totale de \$241,008,416 et que la matière première employée par elles valait \$601,509,018, ce qui fait un total de dépenses, pour la matière première et la main d'oeuvre seulement, de \$842,517,434. Comme la valeur des marchandises produites s'élevait à \$1,165,975,639, il restait, salaires et matière première payés, \$323,458,205 pour payer les autres dépenses d'exploitation et rémunérer le capital. (1)

Quelle est sur cette somme de \$323 millions la part du capital? Le recensement ne nous l'apprend pas, mais rien ne nous autorise à croire qu'elle puisse être plus élevée, toute proportion gardée, que la part du capital américain engagé dans l'industrie manufacturière.

Pour ceux que tous ces chiffres ennuieraient et embrouilleraient, il est un autre moyen, beaucoup plus simple et beaucoup plus court, de se rendre compte de la fausseté absolue de la théorie de Jean Valjean concernant la répartition de la production entre le capital et le travail. Il suffit de se poser la très simple question que voici: s'il est vrai que les capitalistes gardent toujours pour eux les quatre cinquièmes de la valeur des marchandises produites par les ouvriers comment se fait-il que tant d'entreprises commerciales et industrielles ruinent leur promoteur au lieu de l'enrichir?

Le nombre des faillites commerciales seulement, au Canada, en 1912, année de grande prospérité pourtant, a été de 1310. (2) Il m'a été impossible de me procurer le chiffre des faillites industrielles.

(1) *Cinquième recensement du Canada* (1911), vol. III, p. V.

(2) *Annuaire du Canada*, 1912, p. 400. En 1911 il y eut 1397 faillites, et en 1910, 1465.

Allons maintenant plus loin et montrons que dans la société collectiviste, en supposant qu'elle put exister, la part des travailleurs ne serait guère plus grande qu'elle n'est dans la société actuelle.

“ Dans la société collectiviste, affirme Jean Valjean II, tous recevraient l'équivalent du produit entier de leur travail.” (1)

Ce n'est pas l'avis de Geo. Renard, socialiste français de marque, qui soutint jadis une polémique retentissante avec l'illustre et regretté Ferdinand Brunetière. D'après M. Renard: “ La formule courante, qu'en régime socialiste l'ouvrier recevra le produit intégral de son travail, est une formule inexacte.” (2) Et il le prouve en énumérant les prélèvements qu'il faudrait faire sur les produits du travail, avant que les travailleurs puissent recevoir leur part.

Pour une autre raison, M. Anton Menger, déjà cité, n'a pas confiance lui non plus dans la fameuse formule, qui a déjà fait chaviré tant de pauvres cerveaux et à qui le socialisme doit, plus qu'à toute autre cause peut-être, d'avoir pu pénétrer dans les masses. Je ne rapporterai ici qu'un seul de ses arguments, il suffit à réduire la néfaste et menteuse formule en miettes:

“ Mais même si on laisse de côté ces objections d'ordre plus particulièrement économique, écrit-il, des doutes sérieux naissent du point de vue juridique. La masse de travail qui est nécessaire, en moyenne pour la confection d'un produit déterminé, ne peut être établie dans chaque cas particulier, qu'avec de très grandes difficultés. De plus la productivité du travail subit de grandes modifications dans le cours du temps, non seulement par suite des découvertes et d'autres améliorations, mais elle est soumise (notamment en ce qui concerne les produits agricoles, dont la qualité et la quantité dépendent du temps et d'autres facteurs naturels) également dans un temps donné, à de grandes oscillations. *Et la détermination des justes prix,*

(1) *La Cherté de la Vie*, p. 23.

(2) *Le Régime socialiste*, sixième édition, p. 177.

en travail moyen, d'après ces bases quotidiennement changeantes, pour les innombrables choses nécessaires à la vie, c'est là une tâche qui excède même les forces de l'Etat le plus parfait." (1)

Il est donc certain que, pas plus dans l'Etat socialiste que dans notre société dite capitaliste, cette niaiserie "du droit au produit intégral du travail" ne pourrait être appliquée.

IV

LE SOCIALISME

Jean Valjean II, si prodigue de paroles quand il s'agit de critiquer l'état social actuel, devient remarquablement discret quand il parle de la future société collectiviste. Ici encore les affirmations ne lui coûtent pas, mais il promet beaucoup en peu de mots et se garde bien de dire quelle sera l'organisation de cet Etat socialiste qui doit ramener l'humanité au Paradis terrestre. "Même ses adversaires les plus acharnés reconnaissent que le socialisme est un beau rêve," écrit-il (2); ce en quoi il se trompe. Ce qui est un beau rêve, ce n'est pas le socialisme, c'est la peinture que nous font ses partisans du bonheur parfait qu'il ferait régner sur la terre.

En régime collectiviste, d'après Jean Valjean II, "il y aurait du travail pour tout le monde et toujours, et tous les articles de consommation seraient dégrevés de tous les profits et gaspillages qui en quintuplent le prix; et par conséquent, plus de pauvreté, et guérison de toutes les plaies que la pauvreté engendre: ignorance, préjugés, maladie, mortalité excessive, faiblesse de corps et d'esprit, vices et crimes de tous genres." (3) Cela est un beau rêve, mais cela n'est pas le socialisme. Il est certain en effet, et facile à prouver

(1) *Le Droit au Produit intégral du Travail*, traduction Alfred Bonnet, pp. 228 et 229. C'est moi qui ai souligné.

(2) *La Cherté de la Vie*, p. 6.

(3) *La Cherté de la Vie*, p. 13.

qu'au contraire, si jamais le socialisme parvenait à s'établir dans un pays, il y produirait, aussi bien au point de vue économique qu'au point de vue social, des effets désastreux. La liberté serait sa première victime, la religion et la famille tomberaient bientôt sous ses coups, et après lui avoir abandonné ce qu'ils ont de plus sacré, ce à quoi les meilleurs d'entre eux tiennent plus qu'à la vie, les hommes ne pourraient pas même en attendre la satisfaction de leurs besoins matériels : les erreurs d'une bureaucratie incompétente et toute puissante auraient tôt fait, à elles seules (sans compter les autres causes d'insuccès) de plonger la population toute entière dans la plus affreuse et la plus dégradante misère. (1)

Le Socialisme et la liberté.

Le socialisme tuerait la liberté, ai-je dit, et c'est l'évidence même.

Comment la liberté économique, si je puis m'exprimer ainsi, pourrait-elle subsister dans une société où il n'y aurait qu'un patron, l'Etat, qu'un fournisseur, toujours l'Etat ? Dans notre société "capitaliste" un ouvrier qui n'aime pas son patron a toujours la ressource de le quitter et de s'en chercher un autre ; on voit tous les jours des travailleurs changer volontairement de position. Dans la société collectiviste cette liberté lui serait refusée et il ne pourrait abandonner son travail sans le consentement, souvent refusé et dans tous les cas, long à obtenir, de toute une hiérarchie de fonctionnaires. Mais il y a pis : congédié par son patron, un ouvrier, dans notre état social actuel, finit toujours par trouver une nouvelle position. Dans la société collectiviste la colère du patron-Etat équivaldrait à un arrêt de mort pour un travailleur, puisqu'il lui serait impossible de s'adresser ailleurs pour avoir de l'ouvrage. Même en admettant, ce

(1) Une critique satisfaisante du socialisme au point de vue économique prendrait plus d'espace que je puis lui en consacrer ici. Je me contenterai donc de renvoyer mes lecteurs à deux ouvrages de très grande valeur, où cette critique a été faite de main de maître : *Le Collectivisme*, par Leroy-Beaulieu ; et *Les Systèmes Socialistes et l'Evolution Economique*, par Maurice Bourguin.

qui n'est pas prouvé, que l'Etat ne voudrait jamais réduire un homme à la famine en lui refusant du travail, il reste incontestable qu'un ouvrier ayant mécontenté des chefs à l'autorité desquels il lui serait impossible de se soustraire, resterait exposé aux plus terribles représailles.

Deux passages d'un auteur que j'aime à citer, à cause de la grande autorité dont il jouit dans les milieux socialistes, prouveront que je n'ai rien inventé et que la situation du travailleur dans la société collectiviste serait bien telle que je l'ai décrite :

“ Bien entendu, il faut acheter ce droit au travail, joint au droit de vivre pour les infirmes, *par le sacrifice de la liberté de domicile*, et on conviendra que ce sacrifice est lourd.” (1)

“ Celles-ci, (les autorités économiques) devraient prescrire à chacun la *quantité et le genre de travail qu'il devrait fournir et prononcer sur la répartition des biens et des services entre les citoyens* En dépit de leur caractère essentiellement technique, les autorités économiques devraient être considérées comme des autorités publiques aux ordres desquelles tout membre de la société devrait provisoirement obéir.” (2)

Il suffit d'être capable de raisonner pour comprendre que sous un pareil régime la liberté économique des citoyens serait réduite à néant.

Et la liberté des intelligences et des consciences, comment pourrait-elle se maintenir dans un pays où l'imprimerie et l'enseignement à tous ses degrés seraient des monopoles d'Etat; dans un pays où les salles de réunion, les églises, (si toutefois on les laissait subsister), tous les édifices aujourd'hui privés et toutes les parcelles du sol appartiendraient à l'Etat ? Dans une société collectiviste il serait impossible aux citoyens d'écrire quoi que ce soit sans la permission des autortés, à qui

(1) Résumé du chapitre VI, du livre 2, de *l'Etat Socialiste* de Menger, par son préfacier, M. Charles Andler. *L'Etat socialiste*, Introduction, p. XXXI.

(2) *L'Etat socialiste*, p. 269 et 270. Tous les soulignés sont de moi.

il leur faudrait encore demander la permission de se réunir.

On pourra peut-être m'objecter que, encore qu'appartenant à l'Etat la presse, les salles de réunion et les places publiques seront à l'entière disposition de tous ceux qui voudront s'en servir, en vertu même de la constitution de l'Etat collectiviste. Elles seront à la disposition de tout le monde peut-être, sauf des adversaires des hommes au pouvoir, car Menger nous prévient " *qu'il importe qu'aucun préjugé populaire n'empêche les détenteurs du pouvoir, dans le nouveau régime, d'assurer, au moyen d'une organisation convenable des autorités publiques, l'existence d'un gouvernement fort. Et si les analogies de la première révolution française ne nous trompent pas, les partis hostiles qui naissent à chaque grande transformation suffiront à mettre en garde l'Etat populaire du travail contre les débordements de la philanthropie démocratique.*" (1)

Il n'y a, dans ces deux phrases, rien de bien rassurant pour ceux qui auraient le malheur, dans une société collectiviste, de se rendre suspects au pouvoir et elles peuvent servir de prétexte, sinon d'excuse, aux pires excès de la tyrannie.

Si encore on pouvait échapper à l'ignoble emprise de l'Etat socialiste en le quittant même dépouillé de tout, même au risque de mourir de misère ! Mais non, cette suprême liberté disparaîtrait comme les autres : " Tout citoyen, dit Ch. Angler, résumant la doctrine de Menger, tout citoyen qui serait une fois entré dans la commune socialiste ne serait plus autorisé à en sortir." (2)

Le socialisme et la religion.

Quelle serait la situation faite à la religion en Etat socialiste ? C'est là un point que Jean Valjean II n'a pas

(1) *L'Etat socialiste*, p. 273. C'est moi qui souligne.

(2) *Ibid.* Introduction, p. XXXIII. A rapprocher du passage cité plus haut où Jean Valjean II dit que l'esclave était maintenu *par la force*, sur le domaine de son maître. Ce n'est pas, du reste, la seule ressemblance que l'on pourrait signaler entre le régime de l'esclavage et le régime socialiste.

jugé à propos de toucher, mais qui ne manque pourtant pas d'importance et qui mérite d'être examiné avec soin. Il y a en effet des millions et des millions d'hommes et de femmes, qui placent leur foi religieuse bien au-dessus de tous les biens matériels et qui seraient prêts, Dieu les aidant, à mourir dans les plus affreux supplices plutôt que de la trahir. Avant d'accepter l'invitation qui leur est faite de collaborer à la fondations d'une société collectiviste, ces personnes tiendront sans doute à savoir quelles conséquences cette fondation pourrait avoir pour leur religion.

Si la question lui était directement adressée, Jean Valjean II répondrait probablement comme le font souvent les socialistes, surtout dans leurs programmes électoraux : "La religion est affaire purement privée et le socialisme n'a pas à s'en occuper, ni pour l'aider ni pour lui nuire."

Nous verrons tout-à-l'heure, par les conclusions qu'elle comporte, que cette réponse elle-même n'a rien de rassurant pour les consciences religieuses. Constatons ici qu'elle est loin de représenter l'opinion des socialistes les plus sincères et les plus logiques.

"Messieurs, disait le chef socialiste allemand Bebel, dans un discours au Reichstag, vous attaquez nos vues sur la religion parce qu'elles sont athées et matérialistes. J'admets le bien-fondé de l'accusation. Je suis fermement convaincu que le socialisme mène à l'athéisme." (1)

D'un pamphlet publié par le parti socialiste d'Angleterre, en 1910, sous le titre "Socialisme et Religion", j'extrais les passages suivants :

"Des politiciens (socialistes) en quête de votes et de positions, des organisations (socialistes) en quête de membres et de contributions ont presque tous éludé l'accusation que le socialisme comporte l'athéisme et le matérialisme, soit en prétendant que la religion n'a rien à faire avec les questions sociales, soit en affirmant que le socialisme dérive logiquement et de la religion et n'est, en fait, que le christianisme véritable. Notre bref exposé de

(1) Discours prononcé le 16 sept. 1878 et cité par "*The Common Cause*", juin 1912, p. 90.

l'histoire naturelle des religions a montré que le socialisme, en tant que système social, signifie la fin de toute croyance surnaturelle." (1)

De son côté Jules Guesde, dans son "Essai de catéchisme socialiste" professe le matérialisme le plus pur et l'athéisme le plus authentique.

Si je ne donne que ces exemples, ce n'est qu'afin de ne pas prolonger outre mesure ce travail. Je pourrais multiplier les citations durant des pages et des pages car tous les socialistes les plus notoires, à l'exception de ceux que les modernes appellent dédaigneusement "les utopistes" par opposition aux "scientifiques" qu'ils ont la prétention d'être, tous les socialistes les plus notoires, dis-je, ont fait profession d'athéisme et d'anticléricalisme.

Je laisse maintenant M. Geo. Renard nous exposer ce que serait, dans un état socialiste modèle, la situation de l'Eglise considérée comme institution essentiellement privée :

"Je ne dis rien des biens d'Eglise dont vous me parlez, parce qu'un régime socialiste ne saurait comporter la reconstitution de biens de main-morte en faveur d'une association confessionnelle quelconque. Je ne dis rien non plus d'écoles et de collèges ecclésiastiques pour les enfants et les adolescents, parce que le droit d'enseigner publiquement des mineurs n'appartient pas au premier venu... mais ne peut être délégué par la société qu'à de certaines conditions." (2)

Tout en prétendant ne rien dire, M. Renard nous en laisse entrevoir suffisamment : dans l'Etat socialiste, l'Eglise catholique ne pourrait rien posséder, pas même ses temples, et devrait célébrer les offices du culte, dans des salles que cet Etat athée jugerait à propos de lui louer et d'où il resterait toujours libre de la chasser. De plus, le droit d'enseigner lui serait refusé et elle devrait faire le recrutement de son clergé parmi les jeunes gens instruits et formés dans les maisons d'enseignement antireligieuses dirigées par l'Etat !

Un pareil régime imposé à n'importe quelle institution

(1) *The Common Cause*, mars 1912, pp. 7 et 8.

(2) Réponse à Brunetière, *Discussion sociales d'hier et de demain*, p. 68.

humaine, même la plus vigoureuse, finirait vite par l'étrangler. Heureusement que l'Etat socialiste qui doit l'imposer à l'Eglise n'est pas encore né, et que, à tout événement, la religion catholique, institution divine survivrait nécessairement aux tentatives d'étouffement des législateurs socialistes, comme elle a survécu jusqu'ici à toutes les persécutions sanglantes ou légales par lesquelles on s'est si souvent et si vainement flatté de la mettre, une bonne fois et pour toujours, au tombeau.

Le socialisme et la famille.

Ne pouvant plus entendre "la vieille chanson (religieuse) qui berçait leur souffrance", suivant le mot du socialiste Jaurès; privés "de cette action consolatrice que les religions révélées exercent incontestablement sur leurs croyants dans les épreuves de la vie", comme le reconnaît un autre socialiste, Menger (1), les citoyens de la société collectiviste ne pourront pas goûter non plus les joies douces et fortes de la famille, car le socialisme, en supposant qu'il puisse être appliqué, tuerait la famille en même temps que la religion et la liberté. Je ne crois pas qu'un seul auteur socialiste de quelque importance se soit prononcé en faveur du maintien du mariage indissoluble, le seul qui soit admissible pour des catholiques et qui permette la constitution de familles vraiment dignes de ce nom. Certains auteurs socialistes, Menger en particulier, croient, sans pouvoir pourtant l'affirmer, que la société collectiviste s'arrangerait très bien, si même elle ne l'exigeait pas, du mariage relativement stable, avec faculté de divorcer dont le protestantisme se contente de nos jours. (2) Ceux-là sont l'exception; la grande majorité des socialistes grands et petits préconisent l'abolition de la famille, institution "capitaliste, propriétaire" ! et son remplacement par "l'amour libre" ou le "mariage collectif", qui n'est, en pratique, qu'un nom différent donné à la même chose malpropre. (3)

(1) *L'Etat socialiste*, p. 217.

(2) *Ibid*, livre II, chapitre XII.

(3) *Ibid*.

Dans tous les systèmes socialistes l'enfant, à peine né, échappe à l'autorité de ses parents et devient la propriété de l'Etat, qui le forme ou le déforme à son gré. Déjà la famille s'en trouve ébranlée jusqu'en ses fondements. De plus, toutes les femmes sont condamnées, et pour toute leur vie, au travail hors du foyer, et ce qui n'est, aujourd'hui, le triste lot que d'une minorité, devient, en système socialiste, obligatoire pour tout le monde.

C'est là, du reste la logique du socialisme qui ne ressemble en rien à celle du bon sens. Le travail des femmes, surtout des femmes mariées est un grand mal, et personne ne le conteste : "il faut donc, dit le sens commun, tâcher d'orienter l'organisation sociale vers sa suppression." "Pas du tout, répond la logique socialiste, il faut, au contraire, obliger toutes les femmes à quitter leur foyer et à travailler au dehors pour gagner leur vie."

"Tant que, dit Menger, dans la société présente, les épouses seront entretenues par leurs maris, les filles par leurs pères, tant que par suite, en grande majorité, les femmes dépendront au point de vue matériel de leurs maris, il sera difficile de songer à réaliser une entière égalité des sexes.

"Certes, cette égalité ne sera achetée par les femmes — car tout grand résultat doit être acheté — qu'au prix de ce lourd sacrifice : l'acceptation du service universel du travail." (1)

Quand bien même après cela les lois socialistes décrèteraient la stabilité des familles par les mariages plus ou moins permanents, la main-mise de l'Etat sur les enfants et le travail obligatoire pour les femmes comme pour les hommes auraient tôt fait de disperser aux quatre coins du ciel les cendres du foyer.

"Avec le socialisme, du moins, sera peut-être tenté de dire quelque travailleur aigri par la misère et par la propagande révolutionnaire, avec le socialisme du moins, nous aurons l'égalité."

((1) *L'Etat socialiste*, p. 191.

Le socialisme et l'égalité.

Eh bien non, l'Etat socialiste n'apporterait pas avec lui l'égalité, fut-ce dans la misère. Il y aura chez lui des gens qui "trimeront dur" comme de nos jours, et des fonctionnaires qui ne feront rien, je n'ose ajouter : comme dans notre société actuelle ! Il y aura aussi des gens qui retireront de gros salaires, et d'autres qui devront se contenter des restes.

Les auteurs socialistes les plus réputés déclarent qu'il faudra payer les fonctionnaires — Dieu sait s'il y en aura ! — et les frais de l'administration de l'Etat avant que les travailleurs puissent retirer leur part des richesses produites. On peut croire que les employés de l'Etat ayant à faire eux-mêmes le partage, ne serviront les autres qu'après s'être généreusement payés.

" En fait, dit Menger, dans son ouvrage déjà cité, l'égalité économique complète ne serait concevable que dans la société anarchiste. (1) Dans l'Etat populaire du travail il se trouvera au contraire toujours des antagonismes, *qui rendront impossible une égalité économique effective de tous les citoyens.* Il faut y compter au premier rang *l'antagonisme des dirigeants et des dirigés, ou, si l'on veut, des administrateurs et des administrés, antagonisme qui se manifestera dans l'Etat populaire du travail avec bien plus d'acuité que dans la société présente, parce que son activité s'étendra à tout le domaine économique.* Or l'expérience de tous les temps nous enseigne que les dirigeants ont toujours utilisé leur puissance supérieure pour s'assurer une condition économique privilégiée.

" De même en second lieu, les différences d'éducation et de savoir demeureront encore, dans l'Etat populaire du travail, une source abondante d'inégalité économique.

" Le troisième facteur qui conduit nécessairement à l'inégalité économique, est la différence existant, au point de

(1) Parler de "société anarchiste" c'est dire une monumentale bêtise, car l'idée de société comporte l'idée d'organisation, de discipline, dont l'anarchie est la négation absolue.

vue de la quantité et de la qualité, dans le travail des différents citoyens.” (1)

De son côté M. Geo. Renard, qui garde dans son plan de société collectiviste la loi de l'offre et de la demande comme moyen nécessaire pour mettre tout le système en branle, M. Geo. Renard prévoit que cette loi de l'offre et de la demande, pourrait amener dans certains métiers des salaires neuf fois plus élevés que dans certains autres. (2)

D'après les aveux peu suspects de deux au moins de ses docteurs, le socialisme serait donc incapable d'établir l'égalité économique, pas plus que l'égalité tout court, folie irréalisable qui n'existera jamais ailleurs que dans les discours et les écrits échevelés de certains apôtres de “la sociale” et dans les imaginations malades de leurs dupes.

CONCLUSION

De tout ce que nous venons de voir il reste acquis :

1° Que le Socialisme est menteur dans ses critiques et plus encore dans ses promesses ;

2° Que si jamais il venait à dominer dans un pays, il y réduirait le peuple à un état d'asservissement dont l'esclavage antique ne peut nous donner qu'une faible idée ;

3° Que, par conséquent les hommes qui travaillent à sa diffusion dans les classes laborieuses, sont les pires ennemis de la société en général et des travailleurs en particulier.

C'est une démonstration qu'il était opportun de faire encore une fois, me semble-t-il. Puissé-je lui avoir donné une force de conviction capable de satisfaire les hommes de bonne foi que la propagande révolutionnaire aurait pu troubler et qui me feront l'honneur de lire ce modeste travail.

(1) L'Etat socialiste, pp. 91-94.

(2) Le Régime Socialiste, troisième partie, chap. 3.